

Le 24 août 2023

PAR COURRIEL : [annie.st-gelais@bape.gouv.qc.ca](mailto:annie.st-gelais@bape.gouv.qc.ca)

**Madame Annie St-Gelais**

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

140, boulevard Grande-Allée Est, bureau 650

Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet :     Projet de réaménagement de la cellule n° 6 au centre de traitement  
              Stablex à Blainville - Questions complémentaires – DQ20**

Madame,

La présente fait suite à votre correspondance du 23 août dernier concernant le dossier en titre et aux questions qui nous sont adressées à ce sujet.

Vous trouverez donc ci-après les renseignements complémentaires requis.

*Question 1 : Veuillez préciser de quelle entente il s'agit et quelles sont les conséquences de cette décision pour le projet de réaménagement de la cellule n° 6.*

Réponse : Tel qu'exposé à la résolution 2023-08-463 du 22 août 2023 du conseil municipal, la Ville de Blainville a résilié l'entente de principe du 11 mars 2020 mettant ainsi fin au projet de réaménagement de la cellule n° 6.

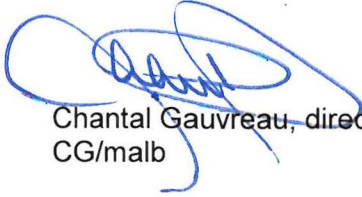
*Question 2 : Les conséquences de cette décision sont-elles effectives immédiatement ou Stablex dispose-t-il de certains droits pouvant maintenir l'entente ou contester votre décision.*

Réponse : Cette décision met fin à l'entente de manière définitive. Il n'existe pas de mécanisme dans l'entente ni de recours à notre avis permettant à Stablex de contester la terminaison de l'entente.

*Question 3 : Veuillez déposer la résolution du conseil municipal à cet effet.*

Réponse : La résolution 2023-08-463 et l'Avis de résiliation qui en découle sont joints à la présente.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.



Chantal Gauvreau, directrice générale  
CG/malb

p. j. Résolution 2023-08-463  
Avis de résiliation

**DIRECTION GÉNÉRALE**

1000, Ch. du Plan-Bouchard  
Blainville (Québec) J7C 3S9  
Tél. : 450-434-5209  
[directiongenerale.mairie@blainville.ca](mailto:directiongenerale.mairie@blainville.ca)